



BULLETIN N° 2002-25

To: Fire Chiefs

Destinataires : Chefs des services d'incendie

From: John C. McLaughlin

Expéditeur : John C. McLaughlin

Date: December 9, 2002

Date : Le 9 décembre 2002

RE: RESPONSIBILITIES UNDER THE MOTOR VEHICLE ACT

OBJET : RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LES VÉHICULES À MOTEUR

Firefighting is an inherently dangerous vocation. It involves commitment, specialized training and selfless courage. These qualities, which are evident throughout the New Brunswick Fire Service, are exactly what carry us collectively through crisis, constant improvement and above all the continuing protection of life and property of our fellow citizens. I am both humbled and proud in my knowledge that the NB Fire Service will continue to collectively move forward and grow. This is the nature of this team.

La lutte contre les incendies est, par sa nature, une vocation dangereuse. Elle exige un engagement, une formation spécialisée et un courage admirable. Ces qualités, que possèdent les services d'incendie du Nouveau-Brunswick, sont exactement ce qui nous permet collectivement de traverser une situation de crise, de nous améliorer constamment et surtout de protéger de façon continue la vie et les biens de nos concitoyens. Je suis heureux et fier de savoir que les services d'incendie du Nouveau-Brunswick continueront de se développer et de progresser collectivement. C'est une caractéristique de cette équipe.

In keeping with FMO Bulletins 2001-25 and 2002-18 and pursuant to ongoing consultations with the New Brunswick Association of Fire Chiefs as well as the Fire Marshal Fire Service Training Standards Advisory Committee, I strongly recommend that the inclusion of the attached (NB modified) Chapter 7 of NFPA 1451 Standard for a Fire Service Operations Training Program, 2002 Edition and its appendices be considered when formulating all NB Fire Service Standard Operational Procedures and/or

Faisant suite aux bulletins 2001-25 et 2002-18 du BPI et aux consultations continues avec l'Association des chefs pompiers du Nouveau-Brunswick et le Comité consultatif du prévôt des incendies sur les normes de formation des services d'incendie, je recommande fortement que le chapitre 7 de la norme 1451 de la NFPA portant sur un programme de formation aux opérations des services d'incendie (adaptée au Nouveau-Brunswick) annexée, version de 2002 et ses annexes soient pris en compte dans l'établissement des Procédures opérationnelles normalisées ou des Directives opérationnelles normalisées des services d'incendie du Nouveau-Brunswick. Il faut prévenir



Office of the Fire Marshal • Bureau du prévôt des incendies

65, rue Brunswick Street, Fredericton, NB E3B 1G5, 453-2004 (tél.), 457-4899 (téléc.)

Standard Operation Guidelines. The tragic consequences of crashes involving Fire Service Apparatus need to be averted henceforth. Raising awareness, training as well as ongoing consultations with all stakeholders resulting in targeted actions in this regard will make all New Brunswickers safer.

In addition to the Fire Marshal Fire Service Training Standards Advisory Committee research and strengthening of Fire apparatus driver training they are presently examining NFPA 1451 in its entirety. I would encourage all to actively exchange your opinions and ideas in this regard with your representative NBAFC and/or FMFSTAC member(s) by following established communication paths.

I thank you for your attention and action in this regard.

Immédiatement les conséquences tragiques des collisions impliquant des engins d'incendie. Grâce à une sensibilisation et à une formation accrues et aux consultations continues auprès de tous les intervenants qui donnent lieu à des mesures ciblées, les Néo-Brunswickois seront plus en sécurité.

En plus de la recherche effectuée par le Comité consultatif du prévôt des incendies sur les normes de formation des services d'incendie et de la formation accrue des conducteurs de camions d'incendie, la norme 1451 de la NFPA est actuellement étudiée dans son intégralité. Je vous encourage tous à exprimer vos points de vue et à soumettre vos suggestions à votre représentant de l'ACPNB ou à un membre du CCPINFSI, en suivant les voies de communication établies.

Je vous remercie de votre attention et de votre suivi.